



CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
D'INFIRMIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2023

FICHE D'AIDE À LA CONSTITUTION DE LA FICHE INDIVIDUELLE

Fiche individuelle à envoyer au plus tard le **jeudi 13 avril 2023** (date de clôture des inscriptions) - aucune pièce ou modification de celle-ci ne sera acceptée au-delà de cette date.

Cette fiche comportera notamment les éléments suivants :

1. Identification du candidat ;

2. Etudes et formations :

- titres et/ou diplômes détenus ou, le cas échéant, qualifications équivalentes ;
- formations et stages ;

3. Expérience professionnelle et extra-professionnelle (deux pages maximum) :

- le candidat a la possibilité de présenter les principales activités qu'il a pu exercer en tant que salarié, non salarié, fonctionnaire (ou assimilé) ainsi que, le cas échéant, les travaux de recherche auxquels il a pu participer et les responsabilités électives, associatives ou syndicales qu'il a pu exercer en précisant les principales compétences acquises et développées dans ces activités ;

4. Présentation du projet professionnel (une page maximum) :

- le candidat motivera son souhait d'intégrer la filière sapeur-pompier ;

5. Rubrique réservée aux titulaires d'un doctorat (une page maximum) :

- intitulé de la thèse/date d'obtention/section du Conseil national des universités ;
- le candidat présentera les acquis de son expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche ;

6. Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées ;

7. Annexe facultative :

- synthèse de travaux réalisés (mémoire, rapport de recherche...) (deux pages maximum).